



Article court : Cartographie des chiffres nationaux sur la récidive en Europe. Résultats d'une enquête dans les pays du Conseil de l'Europe¹

¹ Ce texte constitue un résumé d'une contribution qui paraîtra sous la forme d'un chapitre de livre : Robert, L. et Maes, E. (sous presse). European Recidivism Statistics. Dans : S. Snacken, G. Cliquenois, I. Dumescu, D. Humblet et E. Larrauri (dir.). *Routledge Handbook on European Penology*. Routledge.

Eric Maes¹ et Luc Robert¹

¹ Chef de travaux, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Belgique

Contact : Eric.Maes@just.fgov.be

Résumé

Actuellement, il n'existe pas de chiffres européens sur la récidive, ni de chiffres nationaux qui permettent une comparaison entre les taux de récidive de différents pays. Une enquête menée en 2005 dans tous les pays d'Europe avait montré que peu d'entre eux disposaient de chiffres sur la récidive (Wartna et Nijssen, 2006), mais depuis lors, aucun nouvel état des lieux n'a été réalisé. Ce constat est le point départ de cette contribution. Dans celle-ci, nous présentons les résultats d'une enquête menée au printemps 2023 dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en vue de dresser un nouveau bilan de la situation. Cette enquête s'appuie également sur la précédente enquête conduite par le WODC ainsi que sur les travaux d'un groupe de travail informel sur les taux de récidive nationaux qui s'est réuni ces dernières années dans le cadre des activités de la European Society of Criminology et d'autres réunions. Cette enquête se concentre sur les taux de récidive nationaux, avec un accent supplémentaire sur la présence de la recherche sur les carrières criminelles dans ces pays. Des informations ont été obtenues pour 40 pays et ont pu être analysées. Il en ressort que comparativement à 2005, la situation a considérablement évolué au cours de ces deux décennies. Plusieurs pays ont également indiqué qu'il existe désormais des recherches évaluatives sur la récidive, des études sur la récidive et les profils des personnes concernées ainsi que sur les carrières criminelles et/ou sur la criminologie du développement et du parcours de vie. Nous discutons de ces résultats et tirons quelques leçons pour l'avenir.

Mots clés

Récidive, carrières criminelles, Conseil de l'Europe, enquête

Cartography of national recidivism statistics in Europe. Results of a survey in the countries of the Council of Europe.

Abstract

Currently, there are no European recidivism statistics, nor are there national statistics that allow for a comparison between recidivism rates in different countries. In fact, a survey conducted in 2005 in all European countries showed few countries dispose of recidivism statistics (Wartna & Nijssen, 2006), but since then, a new state of affairs remained absent. This observation is the starting point of the current contribution. In this contribution, we present the results of a survey conducted in 2023 in the member states of the Council of Europe, with the aim of making a new state of affairs. This survey builds upon the previous survey by the WODC and on the work of an informal working group on national recidivism rates that has met in recent years as part of the activities of the European Society of Criminology and other meetings. This survey focuses on national recidivism rates, with an additional emphasis on the presence of research on criminal careers in these countries. Results were obtained for 40 countries that can be analysed. These results are briefly presented and compared with the situation in 2005. The situation has changed considerably over the last two decades. In addition, several countries have also indicated that there is now evaluation research that draws on recidivism, studies on recidivism and profiles of those concerned and about criminal careers and/or on developmental and life-course criminology. We discuss these results and draw some lessons for the future.

Keywords

Recidivism, criminal careers, Council of Europe, survey

Citation : Maes, E. et Robert, L. (2025) Article court : Cartographie des chiffres nationaux sur la récidive en Europe. Résultats d'une enquête dans les pays du Conseil de l'Europe. *Criminologie, Forensique et Sécurité*, 3 (2) : 6054.

Introduction

Début 2023, Catrien Bijleveld écrit un éditorial dans l'European Journal of Criminology (EJC) au titre révélateur : « *European Criminology needs European Data : The case for a pan-European crime and victimization survey* ». Elle y pointe du doigt l'évolution des cadres institutionnels et normatifs européens, ainsi que la création plus récente d'une société européenne de criminologie (l'European Society of Criminology, ESC) avec sa propre revue scientifique (EJC). Elle considère que ces changements reflètent l'émergence d'une sorte de « perspective commune sur notre objet d'étude, sur la criminalité et l'application de la loi » (Bijleveld, 2023 : 785-786 ; notre traduction). Et elle se pose alors la question de savoir si nous sommes capables d'analyser la criminalité européenne et si nous disposons réellement de données européennes (ibid.). Sa réponse est claire : actuellement, il n'existe pas encore de données européennes à proprement parler. Ceci a pour conséquence qu'on doit encore mobiliser les statistiques nationales de chaque état membre si on a l'objectif de comparer les chiffres des pays entre eux. Parmi les chiffres sur la criminalité et la réaction pénale, les chiffres à l'échelle nationale sur la récidive font défaut. En 2005, une enquête visant à dresser un premier aperçu de l'existence de chiffres nationaux sur la récidive dans les pays d'Europe a été menée, celle-ci a montré que de tels chiffres étaient absents dans la plupart des pays. Pour les pays disposant de ce type de chiffres, les comparaisons restent néanmoins absentes. Ceci étant lié au défi que représente la comparaison des chiffres sur la récidive en tant que telle.

Depuis l'enquête menée en 2005, un nouvel état des lieux restait en suspens. Notre objectif dans cette contribution est de dresser un nouveau bilan de l'existence ou non de chiffres à l'échelle nationale sur la récidive dans les différents pays européens. De plus, profitant du fait que le questionnaire fut administré en ligne, l'occasion fut saisie de poser également des questions concernant le recours ou non à différents types d'étude sur base de la récidive (p.e. études évaluatives,...). Ce bilan constitue un premier pas vers la possibilité d'arriver peut-être un jour à des comparaisons entre pays en termes de la récidive.

Définitions

D'un point de vue opérationnel, le calcul des taux de récidive peut se référer à plusieurs mesures : la commission de nouvelles infractions, la réarrestation, la réitération de poursuites judiciaires, la recondamnation et la réincarcération (Zara et Farrington, 2016). La récidive est un concept très large qui peut aussi bien inclure des données autodéclarées, que des mesures reflétant les infractions officiellement enregistrées. La plupart des infractions restent inconnues du système d'administration de la justice pénale, ce qui renvoie au chiffre noir de la criminalité. Le chiffre gris – « certains délinquants ne sont jamais arrêtés » – et le biais de l'impunité – « les tribunaux, pour certaines raisons, ne condamnent pas toujours les délinquants, notamment en raison du manque de preuves » – sont deux autres défis à surmonter (ibid., 6 ; notre traduction). Les taux de récidive basés sur des données officielles représentent des « rates of recapture » et dépendent donc de l'efficacité du système de justice pénale (Aebi *et al.*, 2021 : 264). Outre les différentes mesures de la récidive, deux autres éléments clés affectent fortement les statistiques sur la récidive : la nature de la cohorte étudiée (personnes arrêtées,

poursuivies, condamnées, libérées après un séjour en prison, etc.) et la période de suivi pour mesurer la récidive (voir aussi *infra*).

Ce concept de récidive doit être distingué du concept de carrière criminelle examiné plus loin dans cette contribution (cf. *infra*, la section « Recherche sur la récidive et les carrières criminelles »). En effet, ce dernier est un concept plus large que celui de la récidive, car il fait référence à toutes les infractions commises au cours de la vie et met en évidence plusieurs dimensions (début, fin, durée, intensité, spécialisation, ...).

Objectifs de la recherche sur la récidive

Les données sur la récidive à grande échelle permettent d'obtenir des informations descriptives, notamment « le nombre de personnes qui récidivent, la fréquence à laquelle elles le font, le moment où elles mettent fin à leur carrière criminelle et d'autres caractéristiques de leur comportement délinquant » (Maltz, 1984 : 26). Ces statistiques servent aussi en quelque sorte de « benchmarking » national en établissant des taux de base qui permettent de suivre les résultats des politiques de justice pénale dans un pays donné (Albrecht, 2014). En outre, des comparaisons internationales peuvent fournir un cadre pour examiner les facteurs expliquant les différences en matière de récidive et envisager des interventions structurelles ou liées aux interventions en vue de réduire les taux de récidive (Fazel et Wolf, 2015). Les données nationales sur la récidive peuvent ainsi servir la recherche en matière d'évaluation. Ce type de recherche, dans le contexte de la justice pénale, utilise très souvent la récidive comme mesure de résultat d'une intervention, soit comme critère unique, soit en combinaison avec d'autres mesures (par exemple, Wartna, 2009 ; Albrecht, 2014 ; Maltz, 1984), comme les changements dans les domaines de la vie (social, médical, financier, professionnel ; Mears et Barnes, 2010). Les taux de récidive relevés dans les études d'évaluation menées dans différents pays peuvent aider à déterminer si l'efficacité d'un traitement, d'une mesure ou d'une sanction est généralisable ou s'il s'agit d'un effet local. La recherche sur la récidive permet également de mettre en lumière les carrières criminelles et leurs paramètres, tels que la durée et la cessation de l'activité criminelle (Wartna, 2009).

Plutôt que de comparer des taux de récidive, cette contribution se concentre sur l'existence et la nature de tels chiffres sur la récidive (au niveau européen) en vue de répondre aux questions et objectifs ci-dessus (cf. *infra*, la section « Point de vue sur les statistiques nationales de récidives en Europe »).

Statistiques sur la criminalité et la justice - la voie européenne

Dans le contexte d'une « européanisation » de la justice pénale se pose effectivement la question de savoir si « nous », en tant qu'Européens, disposons de données sur la récidive, comparables à ce qui existe ailleurs, comme aux États-Unis d'Amérique ? Les États-Unis sont composés de 50 États et disposent d'un système judiciaire fédéral, mais au-delà du niveau fédéral, chaque État dispose également de son propre système judiciaire. Malgré cette complexité à plusieurs niveaux, les États-Unis parviennent à produire des statistiques sur la récidive (par exemple, Durose *et al.*, 2014 : 16-23).

En Europe, il existe plusieurs initiatives qui tentent de rassembler des informations provenant de plusieurs pays, comme : l'International Crime Victims Survey (ICVS), l'International Self-Report Delinquency Study (ISR), Eurostat, les statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE), et l'European Sourcebook on Crime and Criminal Justice Statistics (ESB) dont la septième édition vient d'être publiée. Malgré tous ces efforts de collecte de données sur la justice pénale, il n'existe actuellement pas de statistiques « européennes » sur la récidive ni de statistiques (nationales) comparables (Aebi *et al.*, 2021 : 264).

Le défi de la comparaison des statistiques sur la récidive

Outre la variabilité des définitions et le rapportage des taux de récidive, d'autres différences sous-jacentes, telles que « les processus de sélection des données » (Albrecht, 2014 : 15), ou « les diversités dans les systèmes judiciaires et dans l'administration des peines » (Zara et Farrington, 2016 : 18 ; notre traduction) rendent presque impossible la comparaison directe des taux de récidive. Dans le rapport ESB de 2021 (sixième édition), Aebi et ses collègues expliquent que « l'European Sourcebook vise à fournir des données aussi comparables que possible pour le plus grand nombre de pays, mais cet objectif ne peut pas encore être atteint pour les études sur la récidive, car la méthodologie appliquée pour mesurer la récidive diffère considérablement d'un pays à l'autre » (Aebi *et al.*, 2021 : 264 ; notre traduction).

Ce défi de la comparabilité a donné lieu à deux types de réponses connexes (Andersen et Skardhamar, 2017 : 614-615).

L'une des réponses consiste en un appel à la normalisation et à l'élaboration de lignes directrices pour les taux de récidive en Europe et au niveau international (par exemple, Yukhnenko *et al.*, 2020 ; Zara et Farrington, 2016). En 2009, un European Research Group on National Recidivism Data a été créé et un projet pilote a été entrepris pour évaluer si les statistiques de récidive de l'Angleterre et du Pays de Galles, de l'Écosse et des Pays-Bas pouvaient être comparées (Wartna *et al.*, 2014 : 104-105 ; Albrecht, 2014). Après sept ajustements des données nationales de ces trois pays (notamment l'harmonisation de la définition du concept « âge », l'utilisation d'une période de sélection d'une année complète pour la cohorte de recherche, l'utilisation d'une période de suivi de deux ans et l'établissement d'une mesure de la récidive, l'harmonisation des infractions qualifiées comme événement de référence et de récidive), les chercheurs arrivent à la conclusion que, bien que « les grandes variations des taux publiés aient été considérablement réduites », des différences importantes subsistent et les données ne sont toujours pas totalement comparables (Wartna *et al.*, 2014 : 113 ; notre traduction).

Un deuxième axe de réponse concerne l'inclusion de plusieurs échantillons, mesures et périodes de suivi, afin d'améliorer les comparaisons entre pays, mais aussi au sein d'un même pays. En s'appuyant sur les arrestations, les condamnations et les condamnations à une peine de prison (comme mesure de récidive) pour trois populations différentes (personnes arrêtées, personnes condamnées, personnes condamnées à une peine de prison), avec quatre périodes de suivi différentes (un, deux, trois ou quatre ans), Andersen et Skardhamar (2017) montrent comment une variation de ces trois caractéristiques a un impact sur les taux de prévalence de la récidive. Il en résulte

36 statistiques de prévalence de la récidive différentes, allant d'un minimum de 9,4 % à un maximum de 53,0 % (ibid., 2017 : 624). Les auteurs concluent en appelant à fournir des informations détaillées sur la manière dont la récidive est calculée (e.g., cohorte, période de suivi, mesure) ; « detailed information on recidivism to and from what » (ibid., 2017 : 628 ; notre traduction) lorsqu'on utilise des taux de récidive à des fins de comparaison ou d'évaluation.

Mesure	Cohorte	Pourcentage			
		1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Nouvelle arrestation	Arrêtés	28,9	39,2	44,9	48,5
	Condamnés	30,6	42,2	48,3	52,2
	Condamnés à une peine de prison	32,3	42,5	48,6	53,0
Nouvelle condamnation	Arrêtés	15,7	23,0	27,6	30,5
	Condamnés	20,4	29,4	34,7	37,8
	Condamnés à une peine de prison	22,6	30,6	35,5	39,2
Nouvelle condamnation à une peine de prison	Arrêtés	9,4	14,3	17,4	19,8
	Condamnés	13,4	20,2	24,1	26,9
	Condamnés à une peine de prison	16,7	22,5	26,6	29,8

Tableau 1. Aperçu des chiffres officiels de la récidive en Norvège

Source : Andersen et Skardhamar (2017 : 623), notre traduction.

Au cours de la dernière décennie, aucune activité formelle n'a pu être retrouvée émanant du European Research Group on National Recidivism Data, ce qui suggère que leurs activités se sont étiolées et que le groupe a cessé ses activités. Pourtant, un groupe de travail informel s'est formé ces dernières années, à l'initiative de Jörg-Martin Jehle. Ce groupe de travail a collaboré à des activités dans le cadre de l'European Society of Criminology. Il a notamment organisé une réunion préalable à la conférence annuelle de l'ESC à Gand en 2019 et des sessions thématiques lors de la conférence de l'ESC à Malaga en 2022, en plus d'autres réunions (en ligne) dans l'intervalle. Leur travail a consisté à décrire les statistiques/études nationales sur la récidive dans certains pays européens, et à comparer les statistiques sur la récidive (en vue d'une éventuelle publication dans l'ESB).

En l'absence de statistiques européennes, il est important d'examiner les statistiques nationales existantes sur la récidive dans les différents pays européens.

Point de vue sur les statistiques nationales de récidive en Europe

Des collègues néerlandais ont réalisé par le passé un important travail descriptif (Wartna et Nijssen, 2006). En 2005, ils ont envoyé une enquête à 41 pays européens dans le but de recenser l'existence d'études nationales sur la récidive, ils ont reçu des réponses d'experts de 33 pays. Aucune mise à jour de l'existence de statistiques nationales sur la récidive dans les pays européens n'a depuis pu être trouvée.

Cela nous a incités à lancer une nouvelle enquête ciblant les pays du Conseil de l'Europe, dans le but particulier d'obtenir une vision actualisée des pays qui disposent de statistiques nationales sur la récidive, du type de sources exploitées, ainsi qu'à propos des dimensions méthodologiques mises en œuvre. Une enquête a été élaborée et distribuée (en ligne cette fois-ci), s'inspirant du travail de Wartna et Nijssen (2006) et du groupe de travail informel susmentionné sur les statistiques nationales de récidive. Les questions portent sur l'existence de statistiques nationales sur la récidive, sur le caractère ponctuel ou périodique de ces statistiques, sur les types de données utilisées dans ces statistiques, sur la durée du suivi, etc.

Quatre pays n'ont pas été contactés : les villes États d'Andorre, du Liechtenstein, de Monaco et de Saint-Marin. Un État membre du Conseil de l'Europe, le Royaume-Uni, a des systèmes judiciaires différents dans les pays d'Angleterre et du Pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande du Nord. Ils ont été contactés et comptés séparément. Au total, les experts de 44 pays ont été contactés et des réponses (au moins partielles) ont été reçues pour 42 pays. Les réponses obtenues ont été analysées pour un total de 40 pays, car pour deux pays les informations reçues étaient trop limitées.

En ce qui concerne l'existence de statistiques nationales sur la récidive dans les pays du Conseil de l'Europe, la situation a considérablement évolué entre 2023 et 2005. Alors qu'en 2005, 14 pays disposaient de statistiques nationales sur la récidive (Wartna et Nijssen, 2006), ils sont 30 en 2023 à indiquer en disposer périodiquement ou occasionnellement. En 2005, neuf pays ont déclaré disposer de statistiques annuelles sur la récidive ; pour trois autres, l'information n'était pas claire, et pour les deux autres, il n'existait pas de statistiques annuelles ou périodiques sur la récidive. Pour 11 pays, l'existence d'une base de données nationale était renseignée, mais seuls trois pays prévoyaient de travailler à l'élaboration de statistiques nationales sur la récidive (ibid., 2). Sur les 30 pays en 2023, 21 indiquent disposer de statistiques nationales périodiques sur la récidive, et pour les neuf autres, quatre indiquent travailler à l'élaboration de telles statistiques nationales périodiques sur la récidive. Les dix pays restants (principalement l'Europe du Sud-Est) ne disposent pas encore de statistiques nationales sur la récidive.

Pour les 21 pays qui publient périodiquement des statistiques nationales sur la récidive, six d'entre eux font référence à l'utilisation de données policières pour la production de statistiques nationales sur la récidive, neuf déclarent utiliser des données relatives aux poursuites, 16 mobilisent des données de condamnations et 13 s'appuient sur des données pénitentiaires. Seuls six des 21 pays disposant de statistiques nationales régulières sur la récidive s'appuient sur un seul type de données (quatre sur les données relatives aux condamnations, deux sur les données de détention). Les 15 autres pays peuvent utiliser au moins deux bases de données pour publier ces statistiques.

Quant à la durée des périodes de suivi, elle varie entre un minimum d'un jour (ce qui implique un suivi en temps réel ou un lien direct avec les bases de données), un minimum de deux ans et un maximum d'un an (quatre pays), deux ans (deux pays), trois ans (trois pays), cinq ans (quatre pays), dix ans (un pays), vingt ans (deux pays), vingt-cinq ans ou plus (quatre pays) ; aucune donnée n'a été communiquée pour un pays.

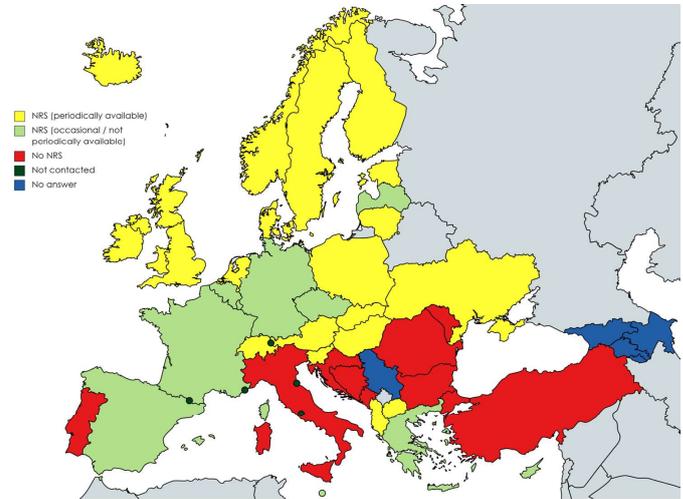


Figure 1. Aperçu de l'existence de statistiques nationales sur la récidive (périodiques ou occasionnelles) dans les États membres du Conseil de l'Europe (2023)

Source : Robert et Maes (forthc.)

Recherche sur la récidive et les carrières criminelles

Nous nous sommes également renseignés sur l'existence de données sur la récidive de manière plus générale. Les questions de l'enquête visaient à cartographier l'existence d'études d'intervention et d'évaluation, d'autres types d'études sur la récidive (par exemple, les profils des délinquants, la prévalence de la récidive de groupes particuliers, ...), et l'utilisation des données sur la récidive dans la recherche sur les carrières criminelles.

Dans pas moins de 25 états membres, il existe des études d'intervention et d'évaluation qui utilisent des données sur la récidive. 23 pays mentionnent également disposer d'autres types de données sur la récidive, notamment des descriptions de profils ou des études de prévalence sur des populations spécifiques. Des recherches sur la carrière criminelle existent dans 18 pays. Ces résultats, bien qu'ils doivent être interprétés avec une certaine prudence, suggèrent que différents types de données sur la récidive existent dans un large éventail d'États membres du Conseil de l'Europe. Dans une certaine mesure, cela n'est pas illogique, car de nombreux pays disposent également de statistiques nationales sur la récidive, ce qui suggère à tout le moins une certaine attention portée à la politique et à la recherche sur la récidive.

En guise de conclusion

Les statistiques européennes sur la récidive sont encore inexistantes. Les chiffres nationaux restent la mesure de toute chose. Par rapport à la situation en 2005, des progrès ont été réalisés à cet égard. Aujourd'hui, de plus en plus d'États membres du Conseil de l'Europe disposent (au moins occasionnellement) de chiffres nationaux sur la récidive ; plus de la moitié ont des statistiques périodiques.

Pays	Études d'intervention/évaluation	Profils et autres types de recherches sur la récidive	Recherche sur les carrières criminelles
Albanie	O	O	O
Allemagne	X	X	X
Arménie	NA	NA	NA
Autriche	X	X	O
Azerbaïdjan	NA	NA	NA
Belgique	X	X	X
Bosnie-Herzégovine	O	O	O
Bulgarie	O	O	O
Chypre	NA	NA	NA
Croatie	X	O	X
Danemark	X	X	X
Espagne	X	X	O
Estonie	O	X	O
Finlande	X	X	X
France	X	X	X
Géorgie	NA	NA	NA
Grèce	NA	NA	NA
Hongrie	X	O	O
Irlande	O	X	O
Islande	X	O	O
Italie	O	O	O
Lettonie	X	X	O
Lituanie	X	X	O
Luxembourg	O	O	O
Macédoine du Nord	X	X	O
Malte	O	X	X
Moldavie	O	O	O
Monténégro	O	X	NA
Norvège	X*	X*	X*
Pays-Bas	X	X	X
Pologne	X	X	X
Portugal	X	O	O
République tchèque	X	O	X
Romanie	X	O	O
RU – Angleterre & Pays de Galles	X	X	X
RU – Écosse	X*	X*	X*
RU – Irlande du Nord	X	X	X*
Serbie	NA	NA	NA
Slovaquie	X	X	X
Slovénie	O	O	X
Suède	X*	X*	X*

Suisse	X	X	X
Turquie	O	O	O
Ukraine	O	O	O

O: pas présent; X: présent; NA: pas de réponse; *: réponse adaptée sur base de la littérature

Tableau II. Données sur la récidive par pays

Il existe (a existé) des initiatives intéressantes pour parvenir à des statistiques (nationales) « comparables » au niveau européen, telles que les activités entreprises par le European Research Group on National Recidivism Data, le travail mené au sein du groupe de travail informel dans l'ombre de l'European Society of Criminology, et une enquête récente dans le cadre de l'European Sourcebook.

Néanmoins, d'importantes différences entre les pays qui publient régulièrement des taux de récidive nationaux (y compris en ce qui concerne les types de données utilisées et les périodes de suivi) subsistent encore aujourd'hui. Ces différences témoignent une fois de plus de l'énorme défi que représente l'établissement de comparaisons entre les pays, sans même se projeter dans des comparaisons particulières entre les pays et leurs particularités juridiques et pratiques respectives.

Afin d'éviter de comparer des pommes et des oranges, il serait souhaitable de « lisser » les différences dans une certaine mesure, à l'instar de l'exercice mené par des chercheurs en Angleterre et au Pays de Galles, en Écosse et aux Pays-Bas (Wartna *et al.*, 2014).

Cependant, la manière dont les différences sous-jacentes entre les juridictions peuvent être filtrées n'est pas claire. Toute comparaison nécessite un certain degré de qualification et doit être considérée avec précaution, ou autrement dit ... avec réserve.

Références

- Aebi, M.F., Caneppele, S., Harrendorf, S., Hashimoto, Y.Z., Jehle, J.-M., Khan, T.S., Kühn, O., Lewi, C., Molnar, L., Smit, P., et Þórisdóttir, R. (2023). *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics – 2021. Sixth Edition*. Göttinger Studien zu den Kriminalwissenschaften. URL: <https://wp.unil.ch/europeansourcebook/data-base/6th-edition/>
- Albrecht, H.-J. (2014). Concepts and Potentials of Recidivism Statistics: An International Comparison. Dans: H.-J. Albrecht et J.-M. Jehle (dir.). *National Reconviction Statistics and Studies in Europe / Nationale Rückfallstatistiken und -untersuchungen in Europa* (pp. 13-24). Göttingen: Universitätsverlag Göttingen.
- Andersen, S.N., et Skardhamar, T. (2017). Pick a Number: Mapping Recidivism Measures and Their Consequences. *Crime & Delinquency*, 63(5), 613-635. <https://doi.org/10.1177/0011128715570629>
- Bijleveld, C. (2023). European Criminology needs European Data: The case for a pan-European crime and victimization survey. *European Journal of Criminology*, 20(3), 785-791. <https://doi.org/10.1177/14773708231174658>
- Durose, M.R., Cooper, A.D., et Snyder, H.N. (2014). *Recidivism of Prisoners Released in 30 States in 2005: Patterns from 2005 to 2010*. Bureau of Justice Statistics. NCJ 244205. URL: <https://bjs.ojp.gov/library/publications/recidivism-prisoners-released-30-states-2005-patterns-2005-2010-update>

- Fazel, S., et Wolf, A. (2015). A Systematic Review of Criminal Recidivism Rates Worldwide: Current Difficulties and Recommendations for Best Practice. *PLoS ONE*, 10(6), e0130390. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0130390>
- Maltz, M.D. (1984). *Recidivism*. Academic Press, Inc, Orlando, Florida.
- Mears, D.P., et Barnes, J.C. (2010). Toward a systematic foundation for identifying evidence-based criminal justice sanctions and their relative effectiveness. *Journal of Criminal Justice*, 38(4), 702-710. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2010.04.044>
- Wartna, B.S.J. (2009). *In de oude fout: over het meten van recidive en het vaststellen van het succes van strafrechtelijke interventies*. Den Haag: Boom Juridische Uitgevers.
- Wartna, B.S.J., et Nijssen, L.T.J. (2006), *National studies on recidivism. An inventory of large-scale recidivism research in 33 European countries*, WODC-studies on recidivism. Fact sheet 2006-11. URL: <https://repository.wodc.nl/handle/20.500.12832/309>
- Wartna, B.S.J., Knowles, I., Morton, I., Alma, S.M., et Tollenaar, N. (2014). Comparison of Reoffending Rates across Countries. An International Pilot Study. Dans : H.J. Albrecht H.-J. et J.-M. Jehle J.-M. (dir.). *National Reconviction Statistics and Studies in Europe / Nationale Rückfallstatistiken und -untersuchungen in Europa*. Universitätsverlag, Göttingen, 99-115.
- Yukhnenko, D., Sridhar, S., et Fazel, S. (2020). A systematic review of criminal recidivism rates worldwide: 3-year update [version 3; peer review: 3 approved]. *Wellcome Open Research*, 4(28). <https://doi.org/10.12688/wellcomeopenres.14970.3>
- Zara, G., et Farrington, D.P. (2016). *Criminal Recidivism. Explanation, Prediction and Prevention*. Routledge, London.